

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colmar, le 19 octobre 2022

Carburants : les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin prolongent l'interdiction de la distribution, de l'achat et de la vente à emporter de carburant dans des récipients transportables

L'approvisionnement en carburant des stations services des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin reste perturbé.

La préfète du Bas-Rhin et le préfet du Haut-Rhin ont donc décidé de proroger les arrêtés préfectoraux interdisant la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburants dans tout récipient transportable.

Cette interdiction est prolongée jusqu'au 26 octobre inclus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux professionnels dont l'activité nécessite l'utilisation d'outils ne pouvant être rechargés que par des récipients transportables et lorsque ce remplissage est dûment justifié.

Le non-respect de ces mesures est passible de sanctions conformément aux lois et réglementations en vigueur.

La préfète du Bas-Rhin et le préfet du Haut-Rhin appellent les automobilistes et usagers au civisme et à ne pas modifier leurs habitudes de consommation.

Contacts presse

Préfecture du Bas-Rhin
Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Haut-Rhin
Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Tél. : 06 70 81 73 33 – 06 60 15 72 12
Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr